

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 mars 2022

N° 2022 - 19

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux et le 30 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation
le 25/03/2022

Date d'affichage
le 25/03/2022

Objet de la délibération 2022-19 :

Mise à disposition de l'ancienne école de FARREYROLLES pour les services de l'Etat dans le cadre de l'accueil des réfugiés ukrainiens

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le **01 AVR. 2022**

et publication ou notification

du **01 AVR. 2022**

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, Mesdames DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Messieurs JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur MAZOYER Gérard qui a donné procuration à Madame DELMAS Marie-Claude, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine

Absente : BLANC Sandrine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire avait eu l'occasion d'évoquer au précédent conseil la situation du conflit né de l'entrée des troupes russes sur le territoire ukrainien et la vague de réfugiés que cette guerre suscitait. Il avait manifesté le désir que la commune s'implique dans l'aide à ces réfugiés dans un cadre institutionnel.

Une collecte a ainsi été organisée et intégrée à l'action de l'AMF, collecte qui a permis un volume de plusieurs m3 de matériel essentiellement sanitaire et médical ou de couchage.

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois les citoyennes et citoyens de SANSSAC qui ont fait preuve d'une vraie générosité.

Une autre initiative de la municipalité était évoquée, initiative que souhaitait aussi le précédent maire : la mise à disposition de l'ancienne école de FARREYROLLES.

La faisabilité en a été étudiée avec les services de l'Etat qui ont retenu cette proposition. Les services de la commune à l'initiative de M COSME ont vidé les locaux des reliquats de l'ancienne affectation, préparé la cour.

Un appel à la population locale pour un nettoyage complet a été lancé et a reçu un très bon accueil. Une vingtaine de personnes ont participé ce samedi 26 mars au nettoyage.

AR Prefecture

043-214302333-20220330-2022_19-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

Restera à équiper le/les logements de douche en fonction de l'occupation prévue. Madame DURAND recense les offres de mobilier qui seront inscrites. Elles seront concrétisées le moment venu.

Le dispositif envisagé étant devenu réaliste, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de mettre à disposition des services de l'Etat les locaux de l'ancienne école de FARREYROLLES qui relève de son domaine privé dans le but d'y accueillir des réfugiés ukrainiens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Le bâtiment de l'ancienne école de FARREYROLLES est mis à disposition des services de l'Etat pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 30 mars 2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20220330-2022_19-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022